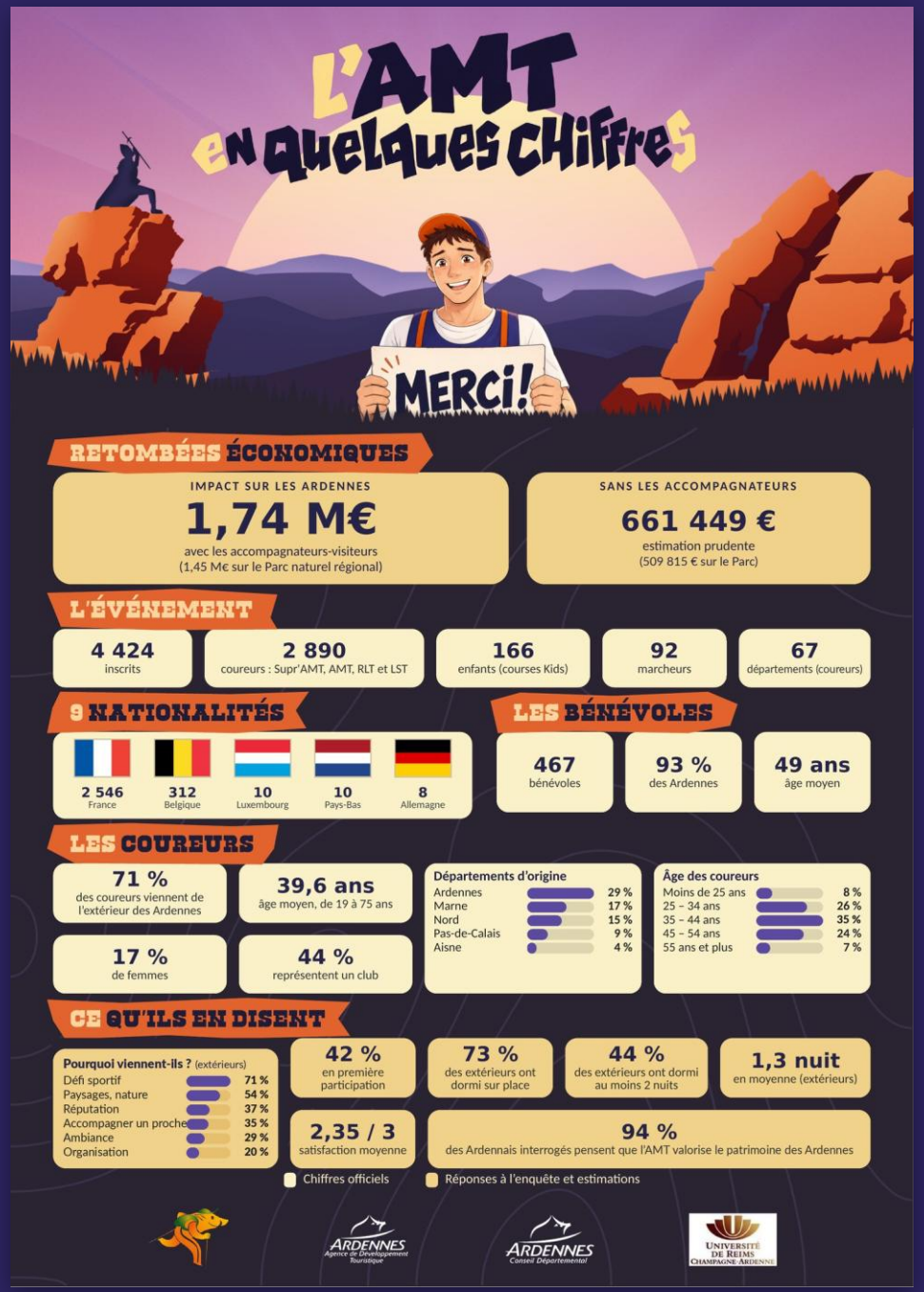
ARDENNES MÉGA TRAIL 2026 — ÉTUDE D'IMPACT ÉCONOMIQUE

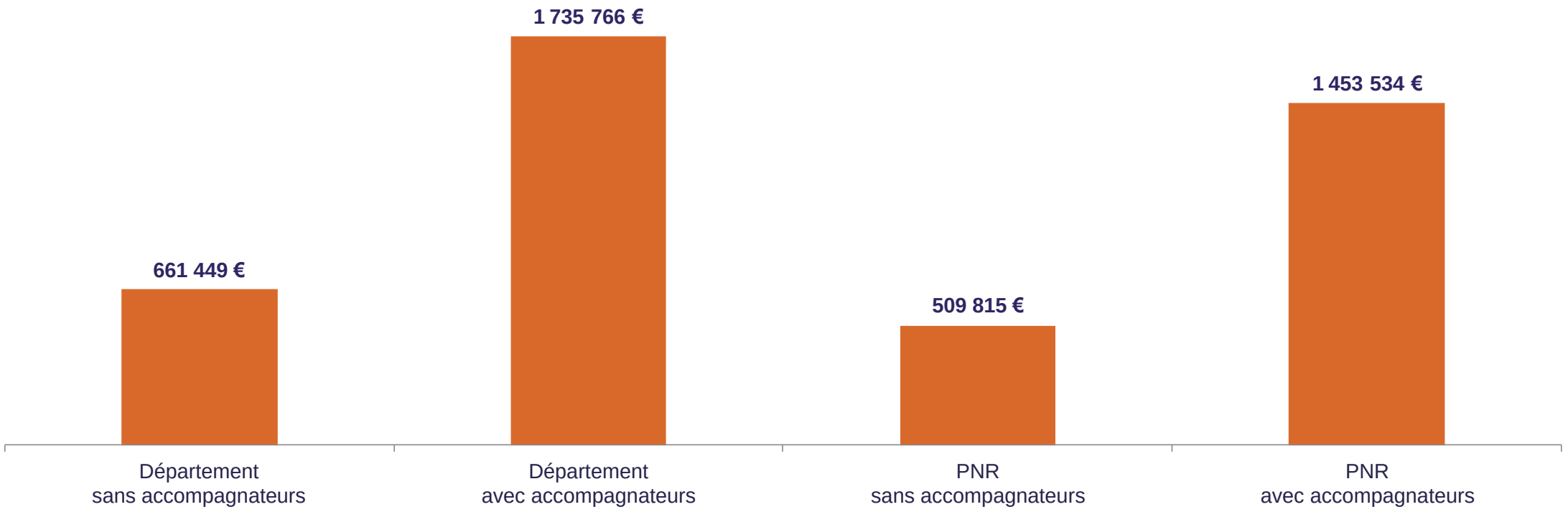
Ce que l'Ardennes Méga Trail a rapporté au territoire

Étude réalisée par Lucas Stockmer

Master 2 Analyse économique du sport — Université de Reims Champagne-Ardenne
Pour l'Athlétic Bélair Club, avec le Conseil départemental des Ardennes et l'Agence de Développement Touristique



L'impact économique de l'Ardennes Méga Trail 2026



Les accompagnateurs-visiteurs sont les proches et le public venus voir les coureurs sans courir eux-mêmes. Comme ils ne s'inscrivent nulle part, leur nombre est estimé : l'impact est donc présenté sans eux (estimation la plus prudente) et avec eux (estimation la plus complète).

PRÉSENTATION

Une première étude d'impact pour l'Ardennes Méga Trail

Un événement installé : 16e édition du 18 au 20 juin 2026 aux Hautes-Rivières, organisée par l'Athlétic Bélair Club depuis 2010

Une première dans les Ardennes : aucun événement sportif ardennais n'avait encore fait l'objet d'une étude d'impact économique

Une question simple : quelle richesse nouvelle l'AMT a-t-il apportée au territoire ?

Deux territoires, donc deux études d'impact : le département des Ardennes, et le Parc naturel régional des Ardennes (92 communes du nord du département). Le calcul est fait séparément pour chacun, avec ses propres chiffres, car une personne peut habiter le département sans habiter le Parc. C'est pourquoi chaque résultat est donné deux fois.

Une étude partenariale : Athlétic Bélair Club, Université de Reims Champagne-Ardenne, Agence de Développement Touristique et Conseil départemental des Ardennes



COMPRENDRE

Qu'est-ce qu'un impact économique ?

L'impact économique mesure la **richesse nouvelle** qu'un événement apporte au territoire qui l'accueille.

On compare le territoire **avec** l'événement et ce même territoire imaginé **sans** l'événement : seul l'écart est compté.

C'est pourquoi on ne retient que **l'argent venu de l'extérieur du territoire étudié**. Exemple, à l'échelle du département : les 100 € qu'un coureur venu de Reims dépense dans un gîte ardennais comptent ; les 100 € qu'un habitant de Charleville-Mézières dépense à la buvette ne comptent pas. À l'échelle du Parc naturel régional, c'est l'inverse pour ce même habitant : Charleville-Mézières ne fait pas partie du Parc, ses 100 € comptent donc ; seuls ceux d'un habitant d'une commune du Parc (Les Hautes-Rivières, par exemple) ne comptent pas.

Méthode de référence : Direction Générale des Entreprises et Observatoire National du Sport, également appliquée par le Centre de Droit et d'Économie du Sport (CDES).

EN UNE PHRASE

« L'impact économique, c'est l'argent nouveau qui n'aurait pas circulé dans les Ardennes sans l'Ardennes Méga Trail. »

COMPRENDRE

Trois notions pour comprendre le calcul

1 L'argent nouveau

Seul l'argent venu de l'extérieur du territoire crée une richesse nouvelle : dépenses des visiteurs, inscriptions, partenaires et subventions extérieurs. Pour vérifier que cet argent est bien dû à l'événement, nous avons demandé aux visiteurs extérieurs s'ils seraient venus dans les Ardennes ce week-end sans l'AMT : 83,5 % ont répondu non.

2 L'effet de substitution

Un habitant qui dépense à l'AMT aurait sans doute dépensé cet argent ailleurs dans les Ardennes (cinéma, restaurant…) : l'événement déplace sa dépense, il ne la crée pas. Ses dépenses ne sont donc pas comptées.

3 L'effet multiplicateur

L'argent injecté circule : le gîte paie ses fournisseurs et ses salariés, qui consomment à leur tour localement. Avec un coefficient de 1,30, 1 € injecté génère 0,30 € d'activité en plus (× 1,30 pour le département, × 1,20 pour le Parc).

COMPRENDRE

Impact ou poids économique : deux chiffres différents

L'impact économique répond à la question : « Combien d'argent nouveau l'AMT a-t-il fait entrer dans le territoire ? » Il ne compte que les personnes venues de l'extérieur et l'apport net de l'organisation, puis ajoute l'effet multiplicateur.

Le poids économique répond à la question : « Combien d'argent a été dépensé sur le territoire à l'occasion de l'AMT, par tout le monde ? » Il compte toutes les dépenses, celles des habitants comprises, sans effet multiplicateur. Exemple : la boisson achetée à la buvette par un habitant compte dans le poids, mais pas dans l'impact.

Les deux chiffres se lisent donc côte à côte, jamais l'un à la place de l'autre. L'impact peut même dépasser le poids, car il inclut l'effet multiplicateur.

SUR LE DÉPARTEMENT

Impact économique :
661 449 € à 1 735 766 €

Poids économique :
1 540 137 €

MÉTHODE

Comment les données ont été collectées

Un questionnaire de 28 questions : profil, venue, dépenses sur place, expérience

Une collecte mixte : sur le terrain pendant les 3 jours de l'événement, puis en ligne grâce à un QR code

Les effectifs officiels : 2 890 coureurs inscrits sur le Supr'AMT, l'AMT, le RLT et le LST (hors Crêtes de Semoy, annulée à cause de la météo) et 467 bénévoles, avec le code postal de chacun, qui indique s'ils habitent ou non sur le territoire

Les comptes de l'organisation : recettes et dépenses réelles de l'édition 2026, avec l'origine de chaque partenaire et de chaque prestataire

546

réponses collectées

500

réponses dont la partie dépenses est complète, utilisées pour calculer les dépenses moyennes

3 357

coureurs inscrits et bénévoles comptés officiellement

MÉTHODE

Comment l'impact est calculé

1 Les visiteurs : coureurs, bénévoles, accompagnateurs

Pour chaque public, on multiplie le nombre de personnes venues de l'extérieur du territoire par ce qu'elles ont dépensé en moyenne sur place (hébergement, restauration, déplacement, autres achats).

2 L'organisation

On compare l'argent reçu de l'extérieur (inscriptions de coureurs non ardennais, sponsors et subventions extérieurs) à l'argent versé à des prestataires installés hors du territoire (les « fuites »). Seule la différence est comptée.

3 L'effet multiplicateur : le résultat final

On additionne les quatre résultats : c'est l'impact primaire, ou impact direct. On le multiplie ensuite par le coefficient multiplicateur (× 1,30 pour le département, × 1,20 pour le Parc) pour obtenir l'impact total.

MÉTHODE

Comment est calculée la dépense moyenne ?

Ce que l'on demande : dans l'enquête, chaque personne indique combien elle a dépensé sur place pendant son séjour, poste par poste : logement, repas, déplacements (essence, transports), autres achats (souvenirs, équipement…).

Qui est retenu : uniquement les personnes venues de l'extérieur du territoire qui ont rempli la partie dépenses, y compris celles qui n'ont rien dépensé. Les habitants sont écartés, puisque leurs dépenses ne comptent pas dans l'impact.

Le calcul : on additionne toutes leurs dépenses, puis on divise par le nombre de personnes. C'est une moyenne : certains ont dépensé beaucoup plus, d'autres rien du tout. Pour un coureur extérieur aux Ardennes, cela donne en moyenne 70 € de logement, 46 € de repas, 46 € de déplacements et 20 € d'autres achats.

Le même calcul pour chaque public et chaque territoire : 148 € pour les coureurs extérieurs au Parc, 206 € pour les accompagnateurs et 25 € pour les bénévoles extérieurs aux Ardennes.

37 710 €

dépensés au total par les 207 coureurs extérieurs aux Ardennes qui ont rempli la partie dépenses

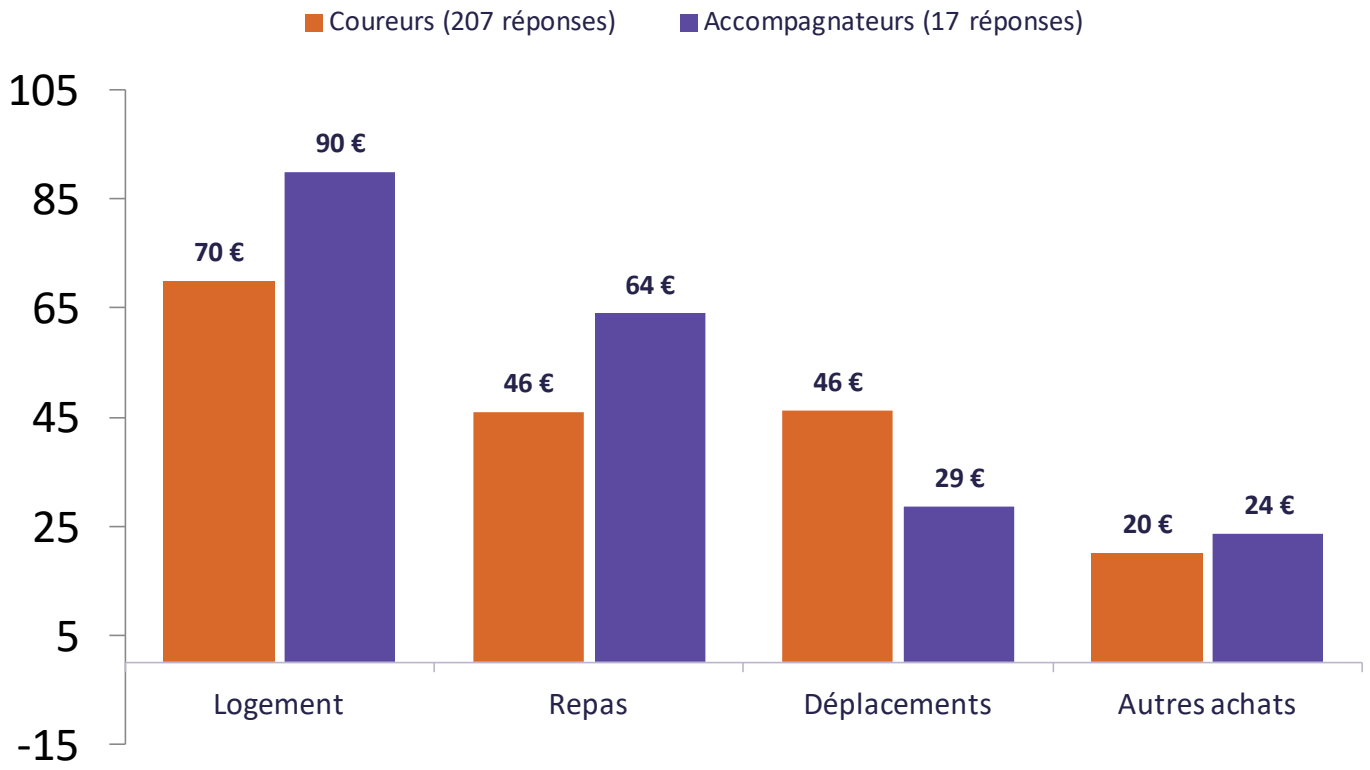
÷ 207

répondants, y compris les 18 qui n'ont rien dépensé

= 182,17 €

dépense moyenne sur place d'un coureur extérieur aux Ardennes

Comment se répartissent les dépenses ?



SUR 100 € DÉPENSÉS

par un visiteur venu de l'extérieur des Ardennes

39 € de logement

26 € de repas

24 € de déplacements

11 € d'autres achats

Dépense moyenne par personne venue de l'extérieur des Ardennes, d'après l'enquête (personnes ayant rempli la partie dépenses). La répartition « sur 100 € » regroupe coureurs, accompagnateurs et bénévoles extérieurs. Calcul réalisé sur les visiteurs extérieurs au département ; la répartition est très proche pour les visiteurs extérieurs au Parc naturel régional des Ardennes.

MÉTHODE

Un exemple de calcul : les coureurs

1 On part de 2 890 coureurs inscrits

C'est le nombre exact de coureurs inscrits et validés sur le Supr'AMT (100 miles), l'AMT (90 km), le RLT (55 km) et le LST (35 km). La Crêtes de Semoy, annulée à cause de la météo, n'est pas comptée, pas plus que les courses Kids et la marche. Quelques inscrits n'ont pas pris le départ : le calcul est basé sur les inscrits et non sur les partants, l'impact peut donc être très légèrement surestimé.

2 On garde les 2 063 coureurs inscrits venus de l'extérieur des Ardennes

En s'inscrivant, chaque coureur a donné son code postal : on sait donc où il habite. 827 coureurs inscrits habitent les Ardennes. On ne les compte pas, car ils auraient dépensé cet argent dans le département de toute façon. Il reste 2 063 coureurs inscrits venus d'ailleurs.

3 2 063 × 182,17 € = 375 820 € d'argent nouveau

D'après l'enquête, un coureur venu de l'extérieur a dépensé en moyenne 182,17 € sur place : logement, repas, essence, achats (voir page précédente). On multiplie par le nombre de coureurs inscrits extérieurs : c'est l'argent que les coureurs ont fait entrer dans les Ardennes. On refait le même calcul pour les bénévoles, les accompagnateurs et pour le Parc naturel régional.



MÉTHODE

Les accompagnateurs-visiteurs : un public à estimer

Par « accompagnateurs-visiteurs », on entend les proches et le public venus voir les coureurs sans courir eux-mêmes. Un trail se court en pleine nature, sans billetterie ni contrôle d'accès : il est impossible de les compter. Nous les avons donc estimés en trois étapes.

1 Une question aux coureurs

Chaque coureur a indiqué combien de personnes l'accompagnaient : 0, 1, 2, 3, 4 ou « 5 et plus ». On garde les coureurs venus de l'extérieur : 206 réponses (département), 285 (Parc).

2 Un scénario prudent

La dernière réponse, « 5 et plus », ne dit pas combien de personnes il y avait exactement. Nous comptons 5 : c'est l'hypothèse la plus basse, donc la plus prudente. Avec 6 ou 8, l'impact serait plus élevé.

3 Un ratio, puis une population

On calcule le nombre moyen d'accompagnants par coureur extérieur (1,94 pour le département), puis on le multiplie par le nombre officiel de coureurs extérieurs : 2 063 × 1,94 = 4 006 accompagnateurs-visiteurs.

	Département des Ardennes	Parc naturel régional
Coureurs extérieurs (inscriptions officielles)	2 063	2 596
Nombre moyen d'accompagnants par coureur extérieur	× 1,94	× 1,97
Nombre estimé d'accompagnateurs-visiteurs extérieurs	**4 006 personnes**	**5 119 personnes**
Dépense moyenne sur place (nombre de réponses)	206,29 € (17 réponses)	153,63 € (24 réponses)
Argent nouveau injecté (impact primaire)	826 398 €	786 432 €
Impact total, multiplicateur compris	**1 074 317 €**	**943 719 €**

Précaution : *ce volet repose sur une estimation, et la dépense moyenne des accompagnateurs ne s'appuie que sur 17 réponses pour le département (24 pour le Parc). C'est pourquoi les résultats sont toujours présentés avec et sans les accompagnateurs.*

MÉTHODE

L'impact de l'organisation : injection et fuites

Pour l'organisation, on compare l'argent qui entre sur le territoire depuis l'extérieur (l'injection) à l'argent qui en ressort vers des prestataires installés ailleurs (les fuites). Exemple : l'inscription payée par un coureur lillois est une injection ; une facture réglée à une entreprise de Reims est une fuite.

	Département des Ardennes	Parc naturel régional
Recettes de l'organisation étudiées	314 000 €	304 956 €
dont argent venu de l'extérieur (injection)	190 696 €	279 851 €
dont argent venu du territoire (non compté)	123 304 €	25 105 €
Dépenses de l'organisation	296 815 €	296 815 €
dont payées à des prestataires installés sur le territoire (non comptées)	238 332 €	45 979 €
dont payées à des prestataires installés hors du territoire (fuites)	58 483 €	250 836 €
APPORT NET DE L'ORGANISATION (injection – fuites)	**132 212 €**	**29 015 €**

Comment on sait d'où vient l'argent : *chaque recette est rattachée à un lieu. Une inscription, au code postal du coureur ; un sponsor, à l'adresse de son siège social ; une subvention, à la collectivité qui la verse (la Région Grand Est est extérieure aux Ardennes, le Conseil départemental des Ardennes ne l'est pas). Pour la buvette, le merchandising et la soirée des bénévoles, on ne sait pas qui a payé : on applique la part de coureurs et de bénévoles venus de l'extérieur. Sur 324 000 € de recettes, 10 000 € (une subvention et des dons en nature) ne sont pas classés ; pour le Parc, 9 044 € d'inscriptions de plus ne le sont pas non plus, car leur code postal couvre des communes du Parc et hors Parc.*

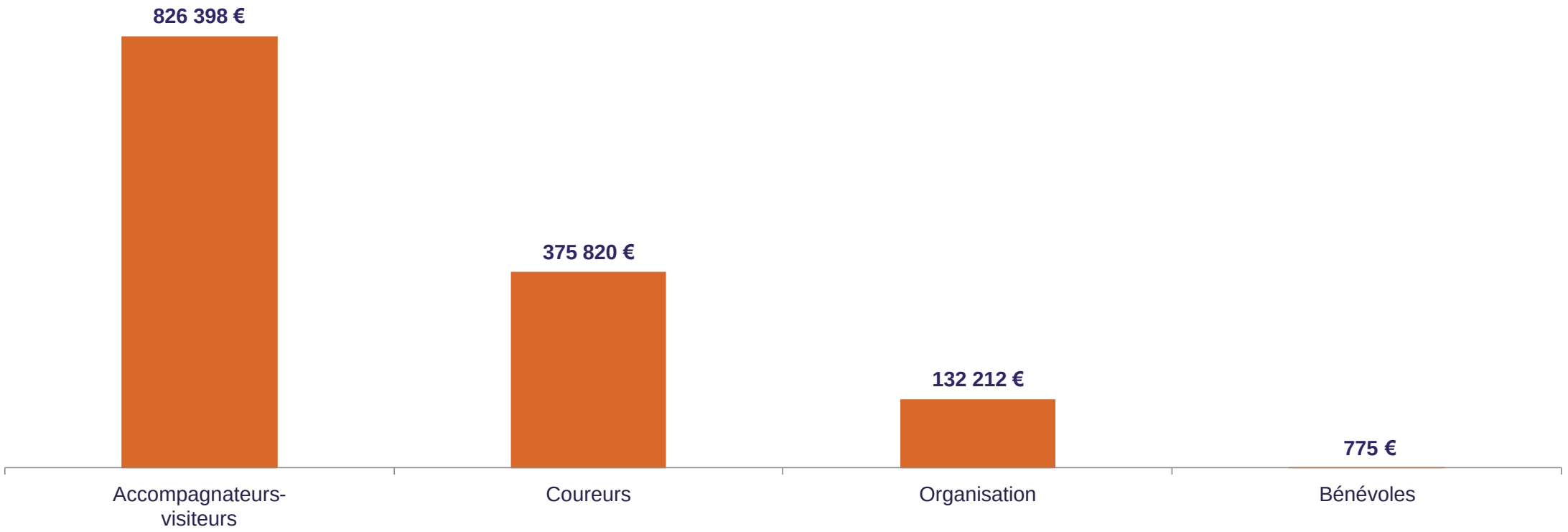
Pourquoi un tel écart entre les deux territoires ? Beaucoup de prestataires payés par l'AMT sont ardennais, mais installés hors du Parc. Quand l'organisation les paie, l'argent reste dans le département mais sort du Parc : c'est donc une fuite pour le Parc, mais pas pour le département.

Le détail du calcul, composante par composante

Composante	Ardennes sans accomp.	Ardennes avec accomp.	PNR sans accomp.	PNR avec accomp.
Organisation	132 212 €	132 212 €	29 015 €	29 015 €
Coureurs	375 820 €	375 820 €	384 426 €	384 426 €
Bénévoles	775 €	775 €	11 405 €	11 405 €
Accompagnateurs-visiteurs	—	826 398 €	—	786 432 €
Argent nouveau injecté (impact primaire)	508 807 €	1 335 205 €	424 846 €	1 211 278 €
Coefficient multiplicateur	× 1,30	× 1,30	× 1,20	× 1,20
IMPACT ÉCONOMIQUE TOTAL	**661 449 €**	**1 735 766 €**	**509 815 €**	**1 453 534 €**

Lecture : on additionne l'apport des quatre publics, puis on multiplie par le coefficient (× 1,30 pour le département, × 1,20 pour le Parc). Multiplicateur repris de l'étude du CDES sur le Championnat de France d'Enduro de Saint-Flour (Cantal), publiée en mars 2026 (manche d'octobre 2025), territoire rural comparable.

D'où vient l'impact ?



Impact primaire sur le département, scénario avec accompagnateurs : 90 % provient des coureurs et de leurs accompagnateurs venus de l'extérieur, 10 % de l'organisation. Les bénévoles, presque tous ardennais, pèsent très peu.

EN RÉSUMÉ

Ce qu'il faut retenir

« L'AMT 2026 a apporté entre 661 449 € et 1 735 766 € de richesse nouvelle au département des Ardennes, et entre 509 815 € et 1 453 534 € au Parc naturel régional. »

L'essentiel vient des visiteurs extérieurs : coureurs et accompagnateurs représentent 90 % de l'impact direct sur le département (scénario avec accompagnateurs). L'organisation apporte 132 212 € nets au département.

Précautions de lecture

- Les habitants ne sont pas comptés, comme le veut la méthode : leurs dépenses (98 832 € pour le département) auraient eu lieu de toute façon
- Le nombre d'accompagnateurs est estimé, et leur dépense moyenne ne repose que sur 17 réponses d'accompagnateurs venus de l'extérieur des Ardennes (24 de l'extérieur du Parc)
- Les dépenses sont déclarées par les personnes interrogées : si deux membres d'un même groupe ont déclaré le même repas, il a pu être compté deux fois
- 16,5 % des visiteurs extérieurs interrogés seraient venus dans les Ardennes même sans l'AMT : l'impact peut donc être légèrement surestimé
- Le multiplicateur (1,30) n'a pas été calculé pour les Ardennes : c'est un ordre de grandeur prudent, repris d'un territoire rural comparable
- L'impact mesure de l'argent nouveau qui circule : ce n'est ni un bénéfice pour l'organisation, ni une mesure de l'image ou du lien social

Ardennes Méga Trail 2026

Étude d'impact économique

Étude réalisée par Lucas Stockmer — Master 2 Analyse économique du sport, Université de Reims Champagne-Ardenne, pour l'Athlétic Bélair Club

